

L'UNSA

VOUS ACCOMPAGNE !

AGENTS DE CATÉGORIE B

Élections du 1^{er} au 8 décembre 2022

Par vote électronique



CHANGEMENT DE C.A.P

Entre le 1^{ER} et le 8 décembre 2022 vous serez amenés à élire vos représentants dans la nouvelle commission administrative paritaire (C.A.P) de la catégorie C de nos ministères. Notre liste se veut représentative de l'ensemble des corps qui sont concernés par cette CAP. Sous la bannière de l'UNSA se trouvent le SYNAASS (Syndicats National Autonome des Affaires Sanitaires et Sociales de l'administration centrale et des services déconcentrés), le SYNAPSE (Syndicat National des personnels de Santé-Environnement) et l'UNSA ITEFA (Agents du secteur Travail).

Dans le contexte de la réforme de la fonction publique, vos représentants élus ont un rôle déterminant pour défendre vos intérêts au sein des C.A.P.

En effet, dans le cadre de la cette réforme, les nouvelles compétences des C.A.P sont recentrées exclusivement sur les décisions individuelles défavorables aux agents et structurées par catégories statutaires, et non plus par corps.

La représentation au conseil médical émane également de la C.A.P.

POURQUOI EST-IL SI IMPORTANT DE VOTER EN C.A.P ?

Cette C.A.P examinera les décisions individuelles défavorables aux agents, concernant notamment :

- Les refus de titularisation, comme les questions d'ordre individuel relatives au recrutement des travailleurs handicapés
- Les décisions de refus d'une demande de congé de formation professionnelle
- Les décisions refusant une demande de mobilisation du compte personnel de formation
- Les décisions relatives à la révision du compte rendu de l'entretien professionnel
- Les décisions refusant une demande de congés au titre du compte épargne-temps
- Les décisions refusant une demande initiale ou de renouvellement de télétravail
- Les décisions refusant l'autorisation d'accomplir un service à temps partiel

Les C.A.P se réunissent en conseil de discipline pour l'examen des propositions de sanction des deuxième, troisième et quatrième groupes.

L'UNSA y a défendu avec efficacité des collègues injustement mis en cause !

L'UNSA premier syndicat sur les C.A.P des secrétaires administratifs, des techniciens sanitaires. Ces experts auprès de vous pourront vous accompagner dans la défense de vos droits.



L'UNSA revendique :

- Revalorisation du point d'indice
- Reconnaissance de l'évolution des missions
- Mise en place d'un plan de requalification de B en A (augmentation significative du nombre de postes d'attachés ouverts à la promotion interne par liste d'aptitude)
- Création d'examens professionnels pour l'accès en catégorie B et A
- Intégration des indemnités dans le traitement
- Augmenter les ratios promus / promouvables
- Mise en œuvre des conditions d'exercice respectueuses de l'articulation vie professionnel/vie privée
- Les réorganisations et la mutualisation des fonctions supports, les départs non remplacés conduisent à des mobilités de plus en plus souvent imposées et à une concurrence exacerbée entre collègues.
- La possibilité pour les SACN de présenter l'examen professionnel de SACE, réel accélérateur de carrière



Vos élus SYNAPSE en CAP défendront le positionnement spécifique des techniciens sanitaires des ministères sociaux. En votant pour notre liste, vous vous donnez des atouts pour :

- Augmenter les ratios de promotion de B en A, comme réalisé pour les corps interministériels, et fluidifier les parcours qui plafonnent dans le 3ème grade depuis l'adhésion au nouvel espace statutaire (NES) en 2013.
- Créer un examen professionnel d'accès au corps des IES comme c'est le cas pour les autres corps de la filière santé-environnement.
- Formation au concours interne T3S

Des valeurs qui donnent du sens à notre engagement

Equité

Nous veillons à ce que les choix de mobilité et d'avancement soient conformes aux règles contenues dans les lignes directrices de gestion (LDG). Nous agissons pour des processus de mobilité et de promotion justes.

Ecoute et médiation

Nous écoutons chacun et portons attention à ses besoins. Nous agissons dans le but de concilier l'intérêt des agents et celui des ministères.

Transparence

Nous informons tous les agents, qu'ils soient en poste au sein des ministères sociaux ou à l'extérieur.



CHANGER DE C.A.P

Nos candidats pour vous représenter

NOM PRENOM	CORPS ET GRADES	AFFECTATION
ROUMEGOU Sylvie	Secrétaire Administratif Classe Normale	DTAS
MOOTHEN Samuel	Technicien Sanitaire Principal	ARS La Réunion
JEAN-LOUIS Ildy	Secrétaire Administratif Classe Exceptionnelle	ARS La Guadeloupe
SANGNIER Emmanuelle	Technicienne Sanitaire Chef	DDARS 85
DAUSSY Bénédicte	Secrétaire Administratif Classe Normale	DFAS
ALMARIC Stéphane	Technicien Sanitaire Chef	DDARS 75
COLOGNIS Marie	Secrétaire Administratif Classe Normale	DDETS 84
EGEA Hélène	Technicienne Sanitaire Chef	ARS PACA
LE BLANC Marie-Aimée	Secrétaire Administratif Classe Normale	DICOM
VELLAYOUDOM Jean-Bernard	Technicien Sanitaire Principal	ARS La Réunion
VELLA Christèle	Secrétaire Administratif Classe Normale	DDETS 84
THETHIER Pascale	Secrétaire Administratif Classe Normale	DRIEETS 75